

SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D023_FCT

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET :	FONCTIONNEMENT - Evolution de la composition du Bureau syndical et du nombre de vice-présidents
----------------	--

Le Président expose :

Au vu de la prise de nouvelles compétences à la carte du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, le Président propose de faire évoluer la composition du Bureau syndical.

Actuellement le Bureau est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 2 autres délégués, soit au total 7 (chaque EPCI-fp membre est représenté).

Il rappelle que l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales stipule dans son 2^{ème} alinéa que « *Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.* »

Ainsi, le Président propose de modifier la délibération D2020_D014_FCT du 15 septembre 2020 par une nouvelle délibération mentionnant l'ajout d'un nouveau vice-président, ajout qui est possible au regard des règles énoncées à l'article L 5211- du CGCT.

Le Comité syndical,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf annexés à l'arrêté interdépartemental n°2023-DCL-BICB-1770 du 21 décembre 2023 ;

Vu la délibération D2020_D014_FCT du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de vice-présents et de membres du Bureau ;

Considérant que les statuts du Syndicat mixte fixent le nombre de délégués à 24 ;

Après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- Décide d'ajouter un nouveau vice-président au Bureau syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et de le fixer ainsi son nombre à 5 ;
- Décide que la composition du Bureau syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf est la suivante :
 - o le Président,
 - o 5 Vice-Présidents,
 - o 2 autres délégués élus par le Comité syndical ;
- Donne pouvoir au président pour signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment le tableau de composition du Comité syndical.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D024_FCT

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, MENUET Jean-Luc, PARRAIS Philippe, PETRARU Cyril,

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	15	13	2	17

OBJET :	FONCTIONNEMENT : Élection du 5^{ème} vice-président
----------------	--

Après la délibération portant le nombre de vice-président à 5, le Président propose de procéder à l'élection du poste vacant du 5^{ème} vice-président. Il informe le Conseil Syndical que cette élection doit avoir lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue (article L.2121-21 du CGCT).

Il informe l'assemblée de la candidature de Monsieur Jean-Luc MENUET au poste de 5^{ème} vice-président, qui quitte la séance, Il demande s'il a d'autres candidatures. Après avoir constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical procède au vote à bulletin secret. Au 1^{er} tour de scrutin, après dépouillement, les 3 assesseurs ont donné le résultat suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	17
Nombre de bulletins blancs.....	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Jean-Luc MENUET a obtenu 15 suffrages.

En conséquence, Monsieur Jean-Luc MENUET est élu avec 15 voix et proclamé 5^{ème} vice-président du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et est immédiatement installé.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération 2024_D025_FIN**

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET :	FINANCES : Ouverture d'une ligne de trésorerie
----------------	---

Le Président rappelle que la délibération 2020_D016_FCT du 13 octobre 2020 donne délégation au Président de contracter des lignes de trésorerie dans la limite de 20 000 €. Toutefois, au vu de l'évolution des compétences du Syndicat, des délais de versement des subventions et en particulier celles liées au fonds européen (FEDER...) et des montants des travaux qui vont démarrer à partir de juillet, il convient d'augmenter ce plafond et de le porter à hauteur de 300 000 €.

Sur 4 organismes bancaires consultés, 2 ont remis une proposition avec les modalités suivantes :

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Durée	12 mois	
Commission d'engagement	0,15% (=450€)	0
Frais de dossier	0 €	450€
Taux	EURIBOR 3 mois moyennée + marge de 0,62%	4,389% (déterminé en fonction de l'index EURIBOR 3 mois 3,739% au 12/06/2024 majoré de 0,65%)
Paiement des intérêts	Trimestriel	
Modalités d'utilisation	En fonction des besoins	En 1 fois ou par tranche de 10%
Observations		Modalités d'utilisation contraignantes

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, en fonction des besoins dans la limite de 300 000 € et pour une durée d'un an ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes autres pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D026_FIN

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET : FINANCES – Budget principal – Décision modificative n°1

Le Président expose :

1^{er} point : Lors du Comité syndical du 28 mars 2024, la délibération 2024_D007_FIN actait la reprise de l'excédent d'investissement de 138 366,97€ du Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer (SMMJB) en fonctionnement. Il convient aujourd'hui de modifier le budget en transférant la somme de 138 366,97 € du résultat d'investissement au résultat de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats des comptes administratifs 2023 puis avec la délibération, les résultats finaux à reprendre avec la modification budgétaire.

	fonctionnement	investissement
SMBB	21 711,88 €	98 791,42 €
SMMJB	-67 486,20 €	178 898,67 €
SAH	4 500,49 €	184 036,20 €
Total au BP	-41 273,83 €	461 726,29 €
délibération 2024_D007_FIN	138 366,97 €	-138 366,97 €
Résultats finaux	97 093,14 €	323 359,32 €

Il est proposé d'affecter ces 138 366,97 € en provision pour risques et charges de fonctionnement (article 6815) pour des compétences transférées au SMBB par les anciennes communautés de communes membres du SMMJB de la manière suivante :

Mission	Provisions pour charges à venir	Montant
Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Dans le cadre du CT Eau de la baie de Bourgneuf, des subventions départementales de Vendée peuvent être accordées à hauteur de 50% sous réserve de la validation d'une stratégie à l'échelle du territoire (près de 475 000€ sur 6 ans). En 2023, la stratégie proposée par le SMMJB n'a pas été retenue par le Département et les compléments apportés au printemps 2024 par le SMBB ne permettent pas à ce jour d'obtenir de subventions. Le solde de 18 000€ pour l'action 2022 est toujours en attente de versement. Il convient de provisionner pour ce solde en attente et pour risques et/ou charges à venir.	108 366,97 €

Mission	Provisions pour charges à venir	
Lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs	Du fait d'une part de l'incertitude quant au nombre de captures collectées chaque année et d'autre part du retour d'expérience depuis 2002 (cf. graphe ci-après), il convient de provisionner en cas d'une hausse importante des captures.	
		30 000 €

2^{ème} point : Du fait de l'utilisation des opérations pour compte de tiers à partir de 2024, il convient dorénavant d'imputer les recettes et dépenses en 4581001 et 4582001 et non plus en 2315 comme cela a été fait en 2023. Un certificat de ré-imputation budgétaire permettra d'affecter les recettes et dépenses de curage 2023 à l'opération pour compte de tiers créée en 2024.

3^{ème} point : La participation des EPCI-fp au remboursement de l'emprunt doit être imputée au chapitre 13 et non au chapitre 16.

En conséquence, il est proposé de modifier les chapitres de la manière suivante :

Section de fonctionnement – chapitres à modifier					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Imputation budgétaire	Montant	Chapitre	Imputation budgétaire	Montant
002	Résultat reporté (déficit)	-41 273,53 €	002	Résultat reporté (excédent)	97 093,44 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	138 366,97 €			
TOTAL		97 093,44 €	TOTAL		97 093,44 €

Section d'investissement – chapitres à modifier					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Imputation budgétaire	Montant	Chapitre	Imputation budgétaire	Montant
2315	Travaux de curage de 2023	-70 000,00 €	001	Résultat reporté (excédent)	-138 366,97 €
			001	Erreur d'arrondi au BP	-0,01 €
			13	Subventions reçues (Agence de l'eau et Département 85 pour le curage 2023)	-40 800,00 €
			13	Participation des EPCI-fp pour remboursement de l'emprunt SMMJB	71 000,00 €
			16	Emprunts (erreur d'imputation - Participation des EPCI-fp pour remboursement de l'emprunt SMMJB)	-71 000,00 €
4581001	Restauration des étiers 2023 – Bassin versant Falleron/Dain	70 000,00 €	4582001	Restauration des étiers 2023 - BV Falleron/Dain (=subventions AELB et Département 85 pour le curage 2023)	40 800,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		-138 366,98 €

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2024_D007_FIN du SMBB du 28 mars 2024 relative à la reprise de l'excédent d'investissement du Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer en fonctionnement

Vu la délibération 2024_D016_FIN du 8 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Vu la présentation faite au Comité syndical ;

Après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 1 abstention,

- Approuve la décision modificative budgétaire n°1 telle que proposée
- Décide de modifier le budget principal 2024 de la manière suivante :

⇒ **Pour la section de fonctionnement**

DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	Budget 2024	Proposition DM1	Budget modifié 1
011 - Charges à caractères général	736 762,57 €	- €	736 762,57 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	965 007,32 €	- €	965 007,32 €
65 - Autres charges de gestion courante	84 620,00 €	- €	84 620,00 €
66 - Charges financières	6 871,22 €	- €	6 871,22 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		138 366,97 €	138 366,97 €
Total opérations réelles	1 794 261,11 €	138 366,97 €	1 932 628,08 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 142,16 €	- €	271 142,16 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	41 273,53 €	41 273,53 €	- €
Total opérations d'ordre	312 415,69 €	41 273,53 €	271 142,16 €
TOTAL	2 106 676,80 €	97 093,44 €	2 203 770,24 €
RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Budget 2024	Proposition DM1	Budget modifié 1
013 - Atténuations de charges	10 260,00 €	- €	10 260,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 089,69 €	- €	3 089,69 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 821 467,11 €	- €	1 821 467,11 €
75 - Autres produits de gestion courante	60,00 €	- €	60,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78 - Reprise de provisions	191 800,00 €	- €	191 800,00 €
Total opérations réelles	2 026 676,80 €	- €	2 026 676,80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €		80 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	97 093,44 €	97 093,44 €
			- €
			- €
Total opérations d'ordre	80 000,00 €	97 093,44 €	177 093,44 €
TOTAL	2 106 676,80 €	97 093,44 €	2 203 770,24 €

↳ Pour la section d'investissement

DEPENSES			
INVESTISSEMENT	Budget 2024	Proposition DM1	Budget modifié 1
16 - Emprunts	71 000,00 €	- €	71 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
23 - Travaux en cours	120 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers (sous mandat)	593 000,00 €	70 000,00 €	663 000,00 €
Total opérations réelles	859 000,00 €	- €	859 000,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	144 900,00 €	- €	144 900,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €
Total opérations d'ordre	224 900,00 €	- €	224 900,00 €
TOTAL	1 083 900,00 €	- €	1 083 900,00 €

RECETTES			
INVESTISSEMENT	Budget 2024	Proposition DM1	Budget modifié 1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	109 505,99 €		109 505,99 €
13 - Subventions d'investissement	279 600,00 €	30 200,00 €	259 800,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 000,00 €	71 000,00 €	- €
			- €
45 - Opérations pour compte de tiers (sous mandat)	262 730,00 €	40 800,00 €	303 530,00 €
Total opérations réelles	672 835,99 €	- €	672 835,99 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	461 726,30 €	138 366,98 €	323 359,32 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 139,74 €		271 139,74 €
041 - Opérations patrimoniales	144 900,00 €		144 900,00 €
Total opérations d'ordre	877 766,04 €	138 366,98 €	739 399,06 €
TOTAL	1 550 602,03 €	138 366,98 €	1 412 235,05 €

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com





SEANCE DU 16 JUILLET 2024
Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D027_RH

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance le 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril,

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Ouverture d'un poste contractuel d'agent d'entretien à temps partiel

Le Président expose :

Dans les précédents locaux, une convention d'entretien était signée avec le propriétaire et était liée au bail. Avec l'emménagement au 52 rue de Port, il convient de recruter un agent pour l'entretien d'une surface totale de 500 m² de bâtiment (hors atelier).

Les conditions d'ouverture d'un poste non permanent sont :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement temporaire d'activités
- Durée : un an
- Temps de travail : à temps partiel (10 h par semaine)
- Catégorie d'emploi : C au grade d'adjoint technique territorial

Le Comité syndical,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1 : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à... 1° un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois. Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1...° » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des délégués présents, décide de :

- Créer un poste temporaire d'agent d'entretien à temps partiel tel que présenté ;
- Donner pouvoir au Président pour signer le contrat de travail à durée déterminée et tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D028_RH

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARRAIS Philippe, PETRARU Cyril

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET :	RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs
----------------	---

Vu la délibération prise précédemment n°2024_D027 du 16 juillet 2024 ;

Vu la délibération n°2023_D0040_RH du 19 décembre 2023 portant sur le tableau des effectifs et des postes pourvus à ce jour (1 emploi permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe (finances/commande publique) et 4 postes non permanents) ;

Le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents décide de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Grade d'emplois	Catégorie d'emplois	Emploi créé au 19/12/2023 à temps complet			Effectifs pourvus au 16/07/2024 à temps complet		
		Titulaire	CDI droit public	Non permanent	Titulaire	CDI droit public	Non permanent
<i>Fillière administrative</i>							
Attaché hors classe	A		1			1	
Rédacteur	B	1					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1			1		
Adjoint administratif	C	1			1		
<i>Fillière technique</i>							
Ingénieur	A	1	2		1	2	
Technicien Biodiversité	B			1 contrat de projet			1 contrat de projet
Technicien Eaux littorales	B			1 contrat de projet			1 contrat de projet
Technicien Géomaticien	B			1 contrat de projet			1 CDD

Grade d'emplois	Catégorie d'emplois	Emploi créé au 19/12/2023 à temps complet			Titulaire	public	non permanent
		Titulaire	CDI droit public	Non permanent			
Technicien Gestion quantitative	B					1 contrat de projet	
Technicien Milieux aquatiques/bassin versant	B					1 contrat de projet	1 contrat de projet
Technicien territorial principal 1 ^{ère} classe Milieux aquatiques/bassin versant	B	1			1		
Technicien Milieux aquatiques/bassin versant	B					1	1 CDD
Technicien Espèces invasives	B					1	1 CDD
Agent de maîtrise Eclusier	C	1					
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1			1		
Adjoint technique Espèces animales nuisibles	C					1	1 CDD
Adjoint technique Espèces invasives et Milieux aquatiques	C					1	1 CDD
Adjoint technique Agent d'entretien	C					1 temps partiel (10h/sem)	
TOTAL		7	3		5	3	8
			20			16	

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
 Pour copie conforme
 Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 52 rue du Port
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

